

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



L'an deux mille vingt et un,  
le 18 mai à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Corail du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
11 MAI 2021

DATE d'AFFICHAGE  
25 MAI 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 33  
Votants : 36

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Jean-Paul DANIEL, - Mmes Nicole KORN, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Jocelyne PHILIPPE.

**M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD**  
**M. Jean-Paul DANIEL donne pouvoir à Mme Laurence BAUDAIS**  
**Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Alain HALIMI a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°66-2021 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES ESPACE LITTORAL A AMBON –**  
**ACQUISITION DE LA PARCELLE G N°193 AUPRES DES HERITIERS DE MADAME ALEXANDRINE COUY**

M. Jean François BREGER, Vice-président en charge du développement économique, informe d'une opportunité foncière située en zone 1AU<sub>i</sub> au Plan Local d'Urbanisme d'Ambon en vue de constituer une réserve foncière pour le développement d'Espace Littoral Sud.

Le Vice-président propose d'acquérir la parcelle cadastrée G n°193, d'une superficie de 16 600 m<sup>2</sup>, au prix de 5,5 € le m<sup>2</sup>, soit un prix 91 300 €, auxquels s'ajouteront les frais de notaire, auprès des héritiers de Madame Alexandrine COUY :

- Madame Nicole BOULAIRE,
- Monsieur Roland BOULAIRE,
- Madame Henriette LE NEVE,
- Madame Marie-Laure LE GOUEFF,
- Monsieur Dominique LE GOUEFF,
- Madame Simone LE GOUEFF,
- Monsieur Daniel NICOL,
- Madame Claudine GUILLO,
- Madame Laurence LE CORF,
- Monsieur Christophe LE ROY.

Il rappelle également que cette acquisition est prévue au budget primitif 2021.

Envoyé en préfecture le 21/05/2021

Reçu en préfecture le 21/05/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210518-DELIB\_66\_2021-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée G n°193 commune d'Ambon, d'une superficie de 16 600 m<sup>2</sup>, au prix de 5,5 € le m<sup>2</sup>, soit un total 91 300 €, auprès des héritiers de Madame Alexandrine COUY, comme indiqués ci-dessus et aux conditions exposées préalablement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 21/05/2021

Le Président,

